

**Bonne nouvelle, en 2012, les prix de l'électricité diminuent en moyenne de 3 %.**

Pour la 2ème année consécutive, les tarifs d'électricité vont diminuer. Cela concerne la partie acheminement, soit le transport de l'électricité, alors que la partie fourniture (énergie électrique) demeure stable. Cette baisse touche l'ensemble des consommateurs.

Les prix 2012 pour l'acheminement affichent une baisse moyenne de 0,5 ct./kWh (hors TVA) grâce aux efforts consentis pour maîtriser nos coûts, à l'augmentation de la consommation de notre réseau enregistrée en 2010 et à la réduction du coût de gestion du réseau national.

A noter que les taxes fédérales demeurent également stables. En effet, la diminution de la RPC de 0,1 ct./kWh est compensée par l'introduction d'une nouvelle taxe sur la protection des eaux et des poissons également de 0,1 ct./kWh.

Pour les ménages, les prix au kWh (hors taxes de base) sont affichés ci-dessous. Pour les grandes entreprises et les cas particuliers, nous vous prions de vous référer aux tarifs détaillés disponibles sur notre site internet [www.sierre-energie.ch](http://www.sierre-energie.ch). Les nouveaux tarifs s'appliquent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.



Notre service client se tient à votre disposition pour tout complément d'information

☎ 027 451 19 19 - ✉ [info@siesa.ch](mailto:info@siesa.ch)  
 (les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h 30 à 17h)

**Tarifs simple et double**

Les plages heures pleines (HP) et heures creuses (HC) n'ont pas été modifiées (6h à 22h HP, 22h à 6h HC).

	Tarif Simple		Tarif Double	
	Hors TVA	Avec TVA <sup>*1</sup>	Hors TVA	Avec TVA <sup>*1</sup>
<b>Prix de la fourniture (énergie électrique)</b>				
Taxe de base	3.00	3.24	3.00	3.24
Prix de consommation HP (ct./kWh)	10.10	10.91	10.30	11.12
Prix de consommation HC (ct./kWh)			7.10	7.67
<b>Prix de l'acheminement (transport)</b>				
Taxe de base	Selon ampérage		Selon ampérage	
25 Ampères (fr./mois)	8.00	8.64	12.00	12.96
30 Ampères (fr./mois)	8.00	8.64	12.00	12.96
40 Ampères (fr./mois)	24.00	25.92	28.00	30.24
60 Ampères (fr./mois)	45.00	48.60	49.00	52.92
80 Ampères (fr./mois)	60.00	64.80	64.00	69.12
Prix de consommation HP (ct./kWh)	4.90	5.29	5.20	5.62
Prix de consommation HC (ct./kWh)			3.20	3.46
<b>Redevances</b>				
PCP, redevance communale <sup>*2</sup>	10% du prix de l'acheminement			
Redevances fédérales (ct./kWh) <sup>*3</sup>	0.45	0.49	0.45	0.49

<sup>\*1</sup> Les prix TVA comprise sont arrondis (taux TVA de 8%).

<sup>\*2</sup> La PCP (redevances aux communes) est soumise à TVA.

<sup>\*3</sup> La taxe d'encouragement pour les productions d'énergies renouvelables (RPC) et la taxe pour la protection des eaux et des poissons ont été fixées pour 2012 à respectivement 0.35 ct./kWh et 0.1 ct./kWh.

<sup>\*4</sup> Le prix au kWh total est arrondi et ne tient pas compte des éléments facturés en francs par mois (taxe de base et part de la PCP basée sur la taxe de base). Pour exemple, le prix au kWh du tarif simple TVA incluse se calcule de la façon suivante : Fourniture 10.91 ct./kWh + Acheminement 5.29 ct./kWh + PCP (10% de l'acheminement) 0.53 ct./kWh + redevances fédérales 0.49 ct./kWh = 17.2 ct./kWh.





**SIERRE-ENERGIE SA**  
Route de l'Industrie 29  
Case postale 842  
3960 Sierre  
TVA N° 264540

Tél. 027 451 19 99 (Français)  
027 451 19 98 (Deutsch)  
Fax 027 451 19 18  
E-mail: info@siesa.ch  
www.sierre-energie.ch

N° d'installation: 201,123,456.001  
Concerne: Objet de l'abonnement  
Rue  
Localité

Titre  
**Prénom Nom**  
Adresse  
9999 Localité

**N° facture** 310134

Références: 1 - 12345 Date: 01.12.2009

Date relevé	Compteur	Index Ancien	Index Nouveau	Coeff./ F.cnv.	Quantité	Taux	TVA	Montant
<b>Electricité</b>								
Période du: 01.01.2009 au 30.11.2009								
<b>Acheminement</b>								
30.11.2009	HC 3567072	96112	97502	1 390.00 <b>1</b>	1 390.00 kWh	0.051 Frs	1 1	70.90
<b>A</b>	Frais de mutation						1 1	15.00
	Taxe de base 25A <b>2</b>				11.00 Mois	10.00 Frs	1 1	110.00
<b>Total Acheminement</b>					180.90 Frs			
<b>Fourniture d'énergie</b>								
<b>B</b>	Fourniture d'énergie à tarif unique				1 390.00 kWh	0.102 Frs	1 1	141.80
	Taxe de base sur la fourniture				11.00 Mois	3.00 Frs	1 1	33.00
<b>Total Fourniture</b>					174.80 Frs			
<b>Redevances et taxes</b>								
<b>C</b>	PCP (redevance communale)				180.90 Frs	10 %	1 1	18.10
	RPC (rétribution à prix coûtant)				1 390.00 kWh	0.0045 Frs	1 1	6.25
<b>Total Redevances et taxes</b>					24.35 Frs			
	Acompte janvier-février hors TVA						1 1	-85.00
	Acompte mars-avril hors TVA						1 1	-85.00
	Acompte mai-juin hors TVA						1 1 <b>3</b>	-85.00
	Acompte juillet-août hors TVA						1 1	-85.00
	Acompte septembre-octobre hors TVA						1 1	-85.00
<b>Total Electricité</b>					-29.95 Frs			
264540	TVA Sierre-Energie SA				-29.95 Frs <b>4</b>	7.60 %	1 1	-2.30

**A Acheminement** : coût lié au transport et à la distribution de l'électricité.

**B Fourniture** : prix de l'énergie électrique.

**C Redevances et taxes** :

**PCP** : Prestations dues aux collectivités (communes de la zone de desserte de Sierre-Energie SA) pour la mise à disposition de l'espace public. Cette redevance a été fixée à 10 % du prix de l'acheminement;

**Redevances fédérales** : La taxe d'encouragement pour les productions d'énergies renouvelables (RPC) et la taxe pour la protection des eaux et des poissons ont été fixées pour 2012 à respectivement 0.35 ct./kWh et 0.1 ct./kWh.

**1** Total de la consommation annuelle en kWh.

**2** Taxe mensuelle de mise à disposition du service.

**3** Déduction des acomptes d'électricité sans TVA. *Les montants ne correspondent pas au total des factures reçues qui incluent la TVA et éventuellement d'autres produits (télévision, internet, etc.).*

**4** La TVA est perçue uniquement sur le solde de l'année.

